

Ce programme est principalement issu de la brochure quinquennale « Offre de formation pour les délégué(e)s du personnel – Mandat 2019-2024 ». Il s'adresse à tous les délégués du personnel, qu'ils soient effectifs ou suppléants.







## COMMENT PUIS-JE CONSULTER LES DESCRIPTIFS DES FORMATIONS?

Vous trouvez les descriptifs des formations dans la brochure « Offre de formation pour les délégué(e)s du personnel mandat 2019-2024 ». Vous pouvez consulter et télécharger le catalogue sur les sites internet de la Chambre des salariés (CSL) : www.csl.lu, du Luxembourg



Lifelong Learning Centre (LLLC) : www.LLLC.lu et de l'École Supérieure du Travail (EST) : www.est.public.lu.

## DOIS-JE PRENDRE CONGÉ POUR SUIVRE UNE FORMATION ?

En tant que délégué du personnel, vous disposez d'un contingent d'heures appelé congé-formation pour les 5 années de votre mandat en fonction de votre rôle et de la taille de l'entreprise. Ce congé-formation est considéré comme un temps de travail effectif (tableaux ci-dessous).

Les dispenses de service ainsi que le maintien de la rémunération du délégué en formation se font conformément à l'article L.415-9 du Code du travail. Les démarches administratives y relatives sont assurées par l'École supérieure du travail (EST).

#### **COMMENT M'INSCRIRE AUX FORMATIONS?**

Les inscriptions aux formations des délégué(e)s du personnel se font désormais en ligne sur https://est.public.lu/fr/formations-delegues/inscriptions.html via la plateforme MyGuichet.

Afin de compléter votre inscription, il est impératif d'ajouter au formulaire le justificatif : « Accord signé par l'employeur » que vous devez télécharger lors de la 1<sup>re</sup> étape de l'inscription sur MyGuichet.lu.

En cas de besoin, vous pouvez y accèder de nouveau en cliquant le lien suivant : https://est.public.lu/dam-assets/fr/formations/piece-justificative-accord-employeur.pdf

Vous pouvez compléter ce justificatif sur votre ordinateur ou sur papier. Il doit être signé par vous-même ainsi que par votre employeur.

Un tutoriel explicatif est disponible sur https://est.public.lu.

#### OÙ SE TIENNENT LES FORMATIONS?

### CEFOS - Centre de formation et de séminaires de la Chambre des salariés

12 rue du Château | L-5516 Remich T +352 274 94 500

www.cefos.lu | cefos@cefos.lu

#### Délégués du personnel d'une entreprise de...

#### • ... 15 à 49 salariés

Mandat	Heures
Membre titulaire 1 <sup>er</sup> mandat	40h + 16h¹ sur 5 ans
Membre titulaire	40h sur 5 ans
Membre suppléant 1er mandat	20h + 8h¹ sur 5 ans
Membre suppléant	20h sur 5 ans

#### ... 50 à 150 salariés

Mandat	Heures
Membre titulaire 1 <sup>er</sup> mandat	80h + 16h¹ sur 5 ans
Membre titulaire	80h sur 5 ans
Membre suppléant 1er mandat	40h + 8h¹ sur 5 ans
Membre suppléant	40h sur 5 ans

#### ... > 150 salariés

Mandat	Heures
Membre titulaire 1 <sup>er</sup> mandat	40h + 16h¹ par an
Membre titulaire	40h par an
Membre suppléant 1er mandat	20h + 8h¹ par an
Membre suppléant	20h par an

## Délégués à l'égalité et délégués à la sécurité et à la santé de toute entreprise de...

#### • ... > 15 salariés

Mandat	Heures
Délégué à l'égalité	2 demi-journées² par an
Délégué à la sécurité et à la santé 1 <sup>er</sup> mandat	40h² + 10h¹ sur 5 ans
Délégué à la sécurité et à la santé	40h² sur 5 ans

<sup>1</sup> Les heures de congé-formation attribuées pour le 1er mandat.



# POUR TOUTE QUESTION SUPPLÉMENTAIRE, CONTACTEZ-NOUS.

EST - École supérieure du travail | porte de France | L-4360 Esch-sur-Alzett | T+352 247 86 202 | F+352 247 86 131 | estinfo@est.etat.lu

<sup>2</sup> Pour le délégué à l'égalité, ce contingent d'heures s'ajoute à celui alloué au délégué du personnel. Il en est de même pour le délégué à la sécurité et à la santé, si ce dernier a été nommé parmi les membres de la délégation.

# PROGRAMME AUTOMNE 2022



• = nouvelle formation

**Descriptifs des modules** 

#### LA CONNAISSANCE DE LA LÉGISLATION SUR LES DÉLÉGATIONS DU PERSONNEL

Réf	Intitulé du module	Jour(s)	Date(s)
FD- 1.1.1	L'exercice du mandat de délégué du personnel	2	08 + 09.09.2022 FR
			10 + 11.10.2022 FR
			16 + 17.11.2022 LU
FD-1.2.4	L'emploi et le chômage	1	07.11.2022 FR
FD-1.2.6	Les différents types de contrats de travail et l'impact des changements	1	07.10.2022 FR
			23.11.2022 FR
FD-1.2.10	La rémunération, le calcul et la lecture d'une fiche de salaire	1	29.09.2022 LU
			28.11.2022 FR
FD-1.2.12	Les différents types de congés (matin)	0.5	19.10.2022 FR
FD-1.2.13	La protection des salariés en cas de maladie ou de grossesse (matin)	0.5	19.09.2022 DE
FD-1.2.15	Le télétravail : les différents aspects d'un nouveau mode d'organisation de travail (après-midi)	0.5	19.10.2022 FR
FD-1.3.3	La compréhension des systèmes des pensions au Luxembourg	1	24.10.2022 FR
			24.11,2022 LU
FD-1.6.1	La protection des données à caractère personnel (après-midi)	0.5	26.10.2022 FR
FD-1.6.2	La cybersécurité : savoir se protéger face aux nouveaux dangers (matin)	0.5	26.10.2022 FR
FD-1.23 •	Les élections sociales : en entreprise (majorité relative	1	08.11,2022 DE
	si moins de 100 salariés) et à la Chambre des salariés		17.11.2022 FR
			07.12.2022 FR
			13.12.2022 LU
FD-1.24 •	Les élections sociales : en entreprise (représentation proportionnelle	1	10.11.2022 FR
	si plus de 100 salariés) et à la Chambre des salariés		25.11.2022 FR
			05.12.2022 LU
			19.12.2022 DE

#### LA COMPRÉHENSION ET L'ANALYSE DES DONNÉES SUR LA SITUATION DE L'ENTREPRISE

Réf	Intitulé du module	Jour(s)	Date(s)
FD-2.0.1	Les finances : une approche interactive	2	09 + 10.11.2022 FR
FD-2.0.5	Les procédures de reclassement interne et externe, travailleur handicapé, reprise progressive du travail pour raison thérapeutique (après-midi)	0,5	19.09.2022 DE
FD-2.0.6	Le fonctionnement d'une entreprise (matin)	0.5	18.10.2022 FR
FD-2.0.7	Les traits caractéristiques de l'économie luxembourgeoise (après-midi)	0.5	18.10.2022 FR
FD-2.0.8	L'introduction à la transformation digitale des entreprises	1	07.09.2022 DE
			15.11.2022 FR

#### LA SÉCURITÉ ET LA SANTÉ DANS L'ENTREPRISE

Réf	Intitulé du module	Jour(s)	Date(s)
FD-3.1.2	Le mandat du délégué à la sécurité et santé	1	14.09.2022 DE
			27.10.2022 FR
			29.11.2022 LU
FD-3.2.1	L'organisation d'une tournée d'inspection	1	22.11.2022 FR
FD-3.2.5	L'introduction en ergonomie et la manutention au quotidien	1	20.10.2022 FR

Ce programme est susceptible de changements, restez informés, consultez régulièrement le site de l'EST www.est.public.lu et inscrivez vous à la newsletter.

#### 4 PROGRAMME **AUTOMNE 2022**

FD-3.2.22	La gestion du stress et la prévention de l'épuisement professionnel	1	21.09.2022 LU
			04.11.2022 FR
			12.12.2022 DE
FD-3.5.2	L'anticipation de la gestion des âges en entreprises	1	14.10.2022 FR
FD-3.5.4	L'impact des nouvelles technologies de l'information et de la communication sur les salariés	1	17.10.2022 FR

#### LA PRÉVENTION ET LA GESTION DES DIFFÉRENDS COLLECTIFS ET INDIVIDUELS

			Date(s)
FD-4.2.1	La médiation sur le lieu de travail	1	21.10.2022 LU
			03.11.2022 FR

#### LA FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE ET CONTINUE

Réf	Intitulé du module	Jour(s)	Date(s)
FD-5.0.1	Les droits et obligations des apprentis (matin)	0.5	21.11.2022 FR
FD-5.0.2	La formation professionnelle continue (après-midi)	0.5	21.11.2022 FR

#### L'ÉGALITÉ DE TRAITEMENT - LA CONCILIATION DE LA VIE FAMILIALE ET DE LA VIE PROFESSIONNELLE

Réf	Intitulé du module	Jour(s)	Date(s)
FD-7.0.1	Le rôle du délégué à l'égalité	1	20.09.2022 GB
			28.10.2022 FR
			02.12.2022 DE
FD-7.0.5	Une meilleure conciliation entre vie familiale et vie professionnelle	1	26.09.2022 FR
			30.11.2022 DE

#### LA COMMUNICATION DANS L'ENTREPRISE ET LE TRAVAIL EN ÉQUIPE

Réf	Intitulé du module	Jour(s)	Date(s)
FD-8.1.1	Prendre la parole en public	1	15.09.2022 FR
			15.12.2022 LU
FD- 8.2.1	Améliorer son efficacité personnelle et la confiance en soi	1	23.11.2022 FR
FD-8.2.5	Délégation du Personnel et RH : Les outils du dialogue social (conseil)	1	03.10.2022 DE





# École supérieure du travail

#### Qui sommes-nous?

L'EST est l'institution du Ministère du Travail dont la mission est l'organisation de la formation gratuite pour les délégués du personnel. Ces cours sont conçus spécialement pour répondre aux besoins de ce rôle d'intermédiaire entre les salariés et l'employeur dans l'entreprise. Le contenu des cours est continuellement adapté à l'évolution du monde du travail et de l'actualité sociale. D'un point de vue pratique, l'organisation des formations prend en compte les exigences professionnelles des délégués, comme par exemple les horaires de travail.

#### Demande de congé-formation pour les délégués du personnel:

Le délégué du personnel qui souhaite prendre un congé-formation doit transmettre à son employeur une fiche d'inscription aux cours pour délégués du personnel dûment complétée. L'employeur signe la demande et la remet au délégué du personnel qui la joint avec sa démarche d'inscription sur notre site: www.est.public.lu via guichet.lu.

#### Demande de remboursement des dépenses de rémunération:

Pour les entreprises comptant moins de 150 salariés la formation peut être remboursée à l'employeur par l'EST. Les déclarations de remboursement à l'intention de l'employeur sont disponibles aux délégués pendant les cours. A charge de l'employeur d'adresser les formulaires dûment complétés et signés à l'EST afin d'obtenir le remboursement souhaité.

Vous trouverez plus informations sur le site de l'EST: www.est.public.lu

#### Besoin d'assistance pour votre inscription?

Les équipes de l'EST sont à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches d'inscription, n'hésitez pas à les contacter au +352 247 86 202.

#### Permanence au CEFOS à Remich:

L'EST est aussi à votre disposition au bureau de permanence au CEFOS à Remich.

N'hésitez pas à venir nous rencontrer!

T+352 247 86 162

#### EST - École supérieure du travail

L-4360 Esch-sur-Alzette **T** +352 247 86 202 **F** +352 247 86 131

estinfo@est.etat.lu





# CEFOS

# le **Centre de formation et de séminaires**de la Chambre des salariés

Le CEFOS, le Centre de formation et de séminaires de la Chambre des salariés à Remich est le centre de formation par excellence pour la formation des représentants du personnel.

Son infrastructure multifonctionnelle permet d'organiser des formations, des conférences et des workshops dans les meilleures conditions formatives.

Ce lieu convivial permet aux groupes de poursuivre leurs échanges et leurs débats dans des espaces accueillants.

Nos collaborateurs se tiennent à votre disposition pour de plus amples informations, n'hésitez pas à les contacter!



Plan d'accés

CEFOS – Centre de formation et de séminaires 12 rue du Château | L-5516 Remich B.P. 1263 | L-1012 Luxembourg T +352 27 494 500 cefos@cefos.lu | www.cefos.lu









# LES CHAMBRES PROFESSIONNELLES PARTENAIRES

# LA CHAMBRE DE COMMERCE

- protège et défend les intérêts des entreprises et de l'économie du Luxembourg
- promeut la création et le développement des entreprises
- soutient l'expansion des entreprises à l'international
- aide à développer des compétences professionnelles
- informe par des analyses et des publications.

# LA CHAMBRE DES SALARIÉS

- défend les intérêts de ses
  550 000 ressortissants –
  salariés retraités et apprentis
- informe via des ouvrages thématiques et des publications en relation avec le monde du travail
- contribue au développement des connaissances et des savoirfaire de tout un chacun en proposant des formations continues
- alimente les différents débats socioéconomiques par des analyses et des études en faisant des propositions d'amélioration dans l'intérêt de ses ressortissants
- s'investit dans le développement de la santé, de la sécurité et du bien-être au travail.

# LA CHAMBRE DES MÉTIERS

- défend les intérêts de l'Artisanat
- sensibilise les artisans aux changements législatifs ou réglementaires
- accompagne les entreprises artisanales (conseils juridiques, économiques, technologiques et sociaux)
- est garante de la qualité de la formation dans l'Artisanat, de l'apprentissage des métiers jusqu'à l'obtention du Brevet de Maîtrise
- propose des formations continues de perfectionnement aux chefs d'entreprises et à leurs salariés.



# VERSIONS IMPRIMÉES?

Des versions imprimées de la brochure 2019-2024, des nouveautés 2022 et de fiches d'inscriptions sont disponibles auprès de la CSL, n'hésitez pas à les demander au +352 27 494 500 ou par email à l'adresse cefos@cefos.lu.







